

柔術



BUDO CLUB
COURTETELLE

JU-JITSU

REGLEMENT DU BUDO CLUB COURTETELLE ET COMPORTEMENT DANS LE DOJO

On n'oubliera jamais que le Dojo est un lieu d'entraînement technique mais également une préparation mentale. Les règles et la politesse sont également de mise.

Budo Club :

- Dans le Dojo, on se comporte de façon calme.
- On respecte le matériel mis à disposition ainsi que les locaux.
- La propreté est un devoir (propreté du corps et propreté du kimono).
- Les ongles des doigts de pieds et des mains sont coupés courts.
- Le tatami sera utilisé uniquement à pieds nus.
- Les colliers, les anneaux et autres objets métalliques sont à enlever avant l'entraînement pour la sécurité de chacun.
- On ne fume pas dans les locaux.
- En cas d'empêchement on s'excuse auparavant pour la leçon.
- On respecte les instructions de l'entraîneur. En cas de comportement inadapté celui-ci peut ordonner le renvoi à la maison, voire l'exclusion du club.
- On veille à aller régulièrement et à l'heure aux entraînements.
- Dans le Dojo, le respect et la tolérance doivent être accordés à chacun.
- Chaque membre s'assure personnellement pour les accidents.
- Le club décline toute responsabilité en cas d'accident.
- Les enfants en 9^e année peuvent suivre les entraînements du soir, avec l'autorisation des parents.
- Une demande d'admission doit être remplie par écrit après le mois d'essai et être remis à la caissière ou à un entraîneur.
- Les photos des membres sont utilisées uniquement pour le site internet du club et à aucune autre fin (sauf accord).

Jujitsu :

- Lors de l'entrée et de la sortie sur le tatami, on salue (RITSUREI), le salut debout.
- Au début et à la fin de la leçon, l'entraîneur et les élèves se saluent (ZAREI), salut à genoux.
- Une démission doit être faite par écrit au plus tard au 30 novembre de l'année en cours afin de pouvoir l'annoncer à l'ASJJ.
- Une demande de congé doit être faite par écrit ou oralement au plus tard au 30 novembre de l'année en cours afin de pouvoir l'annoncer à l'ASJJ.
- Lorsque l'adversaire signale un abandon, il faut relâcher immédiatement toutes les prises.
- Il est illégal d'utiliser les techniques apprises en dehors du Dojo, exception faite de la légitime défense.
- Pour les enfants pas d'entraînement pendant les vacances scolaires.

MMA :

- *En début et en fin d'entraînement le salut est obligatoire*
- *Lorsque l'adversaire signale un abandon, il faut relâcher immédiatement toutes les prises.*
- *Il est illégal d'utiliser les techniques apprises en dehors du Dojo, exception faite de la légitime défense.*
- *Les sparrings se font avec bienveillance. Si deux participants veulent combattre à un niveau d'intensité élevé. Ils se mettent d'accord sur le niveau avant le sparring.*
- *Les adhérents prennent soin du matériel mis à disposition et sont invités à acheter le matériel nécessaire s'ils souhaitent s'entraîner sur la durée.*

Courtételle le 07 décembre 2024